

Association « **ENSEMBLE** »
Accompagnement – Citoyenneté – Education – Soins
En faveur des personnes handicapées et fragilisées

PROJET ASSOCIATIF



1 - Le contexte

Au-delà de sa première vocation de gestion, l'association « ENSEMBLE » souhaite s'adapter aux mutations du secteur médico social, et développer sa contribution à l'évolution de ce dernier.

Son projet, deuxième du nom dans son histoire, entérine le changement statutaire de 2015 dans la composition de son conseil d'administration : celui-ci consiste à introduire une représentation plus large des usagers et de leurs représentants légaux, et notamment des familles.

Il lui permettra surtout d'affirmer son identité, de présenter sa démarche de projet, et ainsi fédérer les énergies et les compétences afin de mieux remplir sa mission auprès des personnes handicapées. Il permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures et des services dont elle a la responsabilité.

L'existence même de ce projet affirme clairement la volonté des membres de l'association de voir exprimées et explicitées les orientations fondamentales ainsi que les valeurs sur lesquelles le rayonnement et la légitimité de l'association vont pouvoir s'appuyer.

Le projet associatif est ainsi la formulation d'un état d'esprit et d'une exigence, tout autant qu'un instrument destiné à guider notre action et notre engagement pour l'avenir.

2 - L'Association « ENSEMBLE »

2.1 Ses statuts, sa composition :

L'association s'inscrit dans les dispositions de la loi du 31 juillet 1901, et est constituée d'un Conseil d'Administration.

Ses membres : personnes handicapées, familles et représentants légaux de personnes handicapées, professionnels et personnes qualifiées par leur connaissance et leur expérience dans les domaines sanitaires, sociaux et médico sociaux, et enfin élus départementaux et locaux.

Elle trouve ainsi naturellement dans sa composition une diversité et une richesse d'appartenance qui est à la fois gage de représentativité, de réflexion et d'inventivité.

L'association souhaite s'appuyer sur cette structure pour mieux avancer dans son projet et construire une dynamique reposant sur la force militante, institutionnelle et technique de ses membres.

Elle s'appuie tout autant sur les familles, que sur les professionnels et les représentants des institutions membres.

Elle s'appuie également sur les acteurs locaux, marquant sa volonté d'exercer sur un territoire pertinent, sur les communes d'Ardenne Métropole, en rayonnant sur l'ensemble du département le cas échéant.

Le conseil d'administration est composé de 18 membres, répartis entre 3 collèges :

Collège des élus :

- *2 Conseillers Départementaux, désignés par le Président du Conseil Départemental,*
- *le Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole, ou son représentant, nommément désigné par lui,*
- *le secrétaire du Comité d'Entreprise des établissements et services gérés par l'Association.*

Collège des personnes qualifiées :

- *5 Personnes qualifiées par leurs connaissances et leur expérience dans les domaines sanitaires, sociaux et médico-sociaux, désignées par le Conseil d'Administration sur proposition d'un de ses membres.*

Collège des représentants des familles et usagers :

- *2 membres des Conseils de la Vie Sociale des établissements, y siégeant en tant qu'usagers ou représentants légaux des usagers ; chacun étant désigné par son instance d'appartenance.*
- *7 autres représentants légaux des usagers ou usagers des établissements et services de l'association.*

2.2 Sa finalité :

Selon l'Article 4 des statuts : «L'Association a pour objet de gérer les Etablissements et Services de l'Association, de les adapter, de les étendre et de les développer. Elle peut créer et gérer de nouveaux services et établissements ayant pour but la scolarisation, l'éducation, les soins, la rééducation, les perfectionnements, la mise au travail et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap ou fragilisées».

2.3 Son fonctionnement :

Le Conseil d'Administration : Il a pour tâche principale de définir les orientations de la politique menée dans le respect de l'objet défini par les statuts, de valider les projets d'établissement, d'assurer le suivi des actions entreprises et de voter les budgets de fonctionnement et d'investissement des structures de l'association.

Le Bureau : Le Conseil d'Administration élit, tous les trois ans, dans son sein, son bureau composé de six membres dont au moins trois membres du collège « représentants des familles et usagers ». Il assure la permanence du fonctionnement de l'association et prépare le travail du Conseil d'Administration en proposant notamment les textes soumis à sa décision et en établissant le projet de son ordre du jour.

Il est assisté du **Directeur Général** de l'association, chargé spécifiquement de la mise en œuvre de la politique de l'association.

2.4 Ses réalisations :

L'Association « **ENSEMBLE** » est gestionnaire de plusieurs établissements médico-sociaux :



L'Institut Médico-Educatif (IME), 4 rue du Fourneau 08160 BOUTANCOURT, accueillant des enfants et adolescents déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, garçons et filles de 6 à 20 ans pour une capacité de 70 places, dont 4 dédiées à des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement.



- Le **Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD)** « Entre Vence et Meuse », rue du Fourneau 08160 BOUTANCOURT, créé en 1992, prenant en charge des enfants et adolescents déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, garçons et filles de 0 à 20 ans pour une capacité de 24 places, dont 4 dédiées à des enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement.



La **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** « Le Pré aux Saules » d'ETREPIGNY, ouverte en novembre 1999, d'une capacité de 43 places (33 places en hébergement permanent, 7 places d'accueil de jour, 3 places d'accueil temporaire).



Le **Service de Soins et d'Accompagnement à Domicile** Rattaché à la MAS le Pré aux Saules (S.E.S.A.DO.RA), d'une capacité de 10 places est ouvert depuis novembre 2004.



Intégrée à l'IME de Boutancourt en tant qu'atelier pédago-éducatif, **Radio Bouton**, radio scolaire et associative, constitue une cinquième structure, dont la vocation éducative, d'expression et de lien social trouve une place originale au sein du présent projet associatif.

Une histoire riche d'expériences...

Ouverture de l'IMP de Boutancourt en février 1961, établissement créé et géré par l'ADAPEI des Ardennes.

En 1963, il passe sous la responsabilité exclusive de l'Association de Gestion des Papillons Blancs de Boutancourt, fondée à cet effet dans le cadre de la loi de 1901.

Des parents, désignés par l'ADAPEI, siègent en complémentarité de personnalités œuvrant dans les secteurs sociaux, médico-sociaux ou de l'éducation.

L'IMP fonctionne dans des locaux composés d'un Château abritant bureaux, réfectoire et internat, et d'un préfabriqué permettant des activités diverses. Sa capacité est de 57 places, toutes d'internat. Son agrément autorise l'accueil de jeunes dont l'effcience intellectuelle se situe dans la zone dite de la déficience moyenne et profonde. Les pathologies sont diversifiées et le petit nombre des jeunes handicapés profond rend possible leur intégration au sein de groupes plus performants.

En 1969, la structure se dote d'un bâtiment scolaire, et en 1972 est créé l'IMPRO de 60 places sur les hauts de l'IME, doté d'un « internat de quinzaine » de 60 places également. L'agrément total est porté à 117 places, toutes d'internat.

A partir de la mise en œuvre de la loi de 1975, de la mise en place de la CDES, l'établissement est perçu comme susceptible ou en capacité d'accueillir les handicaps les plus lourds : aux enfants et adolescents moyennement déficients succèdent dans les années

Association « **ENSEMBLE** »
Projet Associatif

1980 des enfants psychotiques et autistes, ainsi que des jeunes en difficulté dans d'autres établissements.

Parallèlement, la mise en application du décret d'octobre 1989 (annexes XXIV) mobilise l'établissement et le conforte dans la nécessité de se centrer sur sa mission première.

Dans cette optique, un troisième puis un quatrième poste d'enseignant est alloué qui permettent de mieux répondre aux dispositifs voulus par le législateur. En outre la CDES décide de ne plus autoriser au-delà de 22 ans la présence de jeunes adultes au sein des établissements pour enfant.

Dès lors l'établissement peut se repositionner sur l'accueil d'enfant et d'adolescents déficients, en élargissant ses critères d'admission à la population moyennement déficiente.

Enfin, en 1994 est créé le SESSAD « Entre Vence et Meuse, d'une capacité de 8 places, par redéploiement de moyens de l'IME ramené à un agrément de 115 places.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental pour l'enfance handicapée, le Comité de Gestion est amené à présenter en fin d'année 1996 un projet important de restructuration portant réduction de capacité de l'IME à 70 places, amenant la capacité du SESSAD à 20 places, et proposant la création d'une MAS de 24 places.

Après avis favorables du CROSM en avril 1997, le projet est agréé et réalisé progressivement.

La MAS « Le Pré aux Saules » ouvre ses portes à Etrepigny en novembre 1999.

C'est en 2004 qu'apparaissent les modifications d'agrément permettant l'adaptation des structures aux besoins de la population :

- en janvier 2004, le SE.S.A.DO.RA, service à domicile expérimental financé exclusivement par l'assurance maladie, monté conjointement avec la MAS d'Auvillers les Forges, est agréé et débute son activité en novembre de la même année : d'une capacité de dix places, il fonctionne avec 5,5 etp.

- en novembre 2004, un agrément pour deux places d'accueil temporaire est obtenu à la MAS, accompagné de moyens supplémentaires permettant notamment la création d'un etp de coordinatrice.

Puis en début d'année 2005, le Comité de Gestion valide le projet d'extension de capacité de l'établissement MAS pour 13 places supplémentaires. Sa réalisation aboutit en novembre 2007 portant la capacité totale de l'établissement à 51 places, puis 53 en 2008 par le renforcement de l'accueil temporaire et de l'accueil de jour.

Parallèlement, est présenté pour le SESSAD et l'IME, un projet d'agrément pour la prise en charge d'enfants et adolescents présentant des troubles envahissants du développement, avec pour objectif de reconnaître l'action entreprise depuis de nombreuses années auprès de ce public. L'avis favorable du CROSMS est rendu en septembre 2005, et sa réalisation après agrément est effective en septembre 2006.

C'est en 2007 que se situe la première étape de l'évolution de l'association : elle inscrit dans ses statuts la nécessité de se référer à un projet associatif et en rédige la première version.

En 2009 elle se pérennise et devient l'APBA, Association des Papillons Blancs des Ardennes. En abandonnant le mot « gestion », elle affirme ainsi sa volonté de développer son rôle d'acteur départemental et d'être un acteur de la vie médico-sociale et sociale.

En 2010, la présence de l'APBA dans le débat et l'action départementale, permet l'aboutissement, avec quatre associations partenaires, la création du collectif associatif « Le Lien », gestionnaire des SAVS SAMSAH du territoire sedanais (38 places), dans lequel l'association a une place prépondérante. Elle assure, depuis 2014, par convention avec le collectif Le LIEN, la pleine gestion de ce service.

Association « **ENSEMBLE** »
Projet Associatif

*En 2015 l'association prend un virage décisif en réformant ses statuts pour tenir compte de la séparation d'avec l'ADAPEI 08, qui reste cependant propriétaire des terrains et constructions de Boutancourt. Elle abandonne désormais toute ambiguïté d'identification comme association familiale et de lien avec le mouvement des Papillons Blancs ou des ADAPEI, et peut présenter un projet centré sur l'union et le rassemblement des forces vives que constituent usagers, familles, professionnels et élus.
C'est dans ce sens qu'elle prend la dénomination d'Association « **ENSEMBLE** ».*

Aujourd'hui, la réflexion porte notamment sur un projet de Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes autistes, intégré à un ensemble plus vaste MAS-FAM-FO permettant de faciliter le parcours des personnes handicapées sur un même territoire.

Un travail important de présence au sein des réseaux professionnels permet de soutenir l'effort des établissements et services par une coopération bien comprise et le plus possible structurée.

Proposer des réponses variées, adaptées à l'évolution des besoins et de la société, tournées vers les plus démunis, adultes et enfants, a été et demeure plus que jamais une des inspirations fortes de notre projet associatif.

2.5 Ses principes fondamentaux, ses valeurs et postures :

Ils s'appuient sur les principes constitutionnels français de 1958, sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'O.N.U. du 10 décembre 1948, sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, sur la sur la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003) inscrite au Code de l'Action Sociale et Familiale, mais aussi sur une histoire associative longue de plus de 50 ans, et une pratique professionnelle tout aussi importante.

Les valeurs, les principes qui fondent et justifient notre appartenance et notre action, s'articulent autour des axes suivants :

❖ L'humanisme, c'est à dire la croyance dans les capacités des personnes, et la confiance dans la richesse issue des différences.

❖ Le respect de la personne, c'est-à-dire son intégrité, sa dignité, et son libre arbitre.

Il se concrétise dans la volonté de favoriser l'autonomie et la participation effective de la personne handicapée, dans la prise en compte de la personne dans son entier, dans le respect de son environnement familial et culturel.

Nous considérons la personne elle-même avant la personne handicapée, et militons pour une intégration sociale fondée sur l'adaptation de l'environnement plus que sur celle des personnes handicapées, autorisées à vivre leur différence.

❖ L'engagement personnel, libre, réfléchi, dans un cadre éthique soutenu, centré sur les besoins et les intérêts des personnes handicapées. Ouverture et tolérance, bienveillance et vigilance, soutien et protection, laïcité, solidarité et entraide, confiance, attestent de la posture que nous souhaitons pour nous-mêmes et pour les autres, dans les échanges entre les personnes, handicapées ou non.

Ces trois axes traduisent les fondements de notre engagement dans la qualité des prestations que nos services et établissements peuvent être amenés à assumer.

Association « **ENSEMBLE** »

Accompagnement – Citoyenneté – Education – Soins
En faveur des personnes handicapées et fragilisées

Ensemble,

Pour signifier notre attachement et notre conviction en l'alliance de toutes les énergies constructives vers un but commun, dans un rapport de confiance et de valeurs partagées.

Accompagnement,

Pour rendre compte de notre posture qui consiste à « faire avec » les personnes handicapées et fragilisées et croire en leurs propres capacités

Citoyenneté,

Pour attester de notre volonté de favoriser et faire reconnaître pour quiconque sa place au sein de notre société de droit et de démocratie

Education,

Pour nos établissements et services médico sociaux pour enfants, il s'agit d'une vocation fondamentale où l'émancipation et l'autonomie de la personne sont les buts à poursuivre

Soins,

Notre engagement, associatif ou professionnel, consiste à prendre soin d'autrui, notamment s'il est fragilisé

3 - Objectifs et axes de travail :

Au-delà de la gestion des établissements et services, qui constitue le fondement de l'action de l'association, celle-ci souhaite développer les objectifs suivants :

❶ Rassembler familles, professionnels et institutionnels autour de la question du handicap, pour la réflexion comme pour l'action.

L'association souhaite contribuer à créer les synergies et les échanges suscitant une compréhension mutuelle et réciproque, et permettant le positionnement harmonieux des acteurs, respectant la place de chacun.

❷ Être promoteur d'actions, services et établissements au bénéfice des personnes handicapées et de leurs familles.

Ces projets s'inscriront sur le territoire départemental, en cohérence avec les services, établissements, et actions existantes. Ils visent à développer les capacités, la dignité et l'intégration de la personne handicapée, et à améliorer le regard que la société porte sur elle.

③ Promouvoir la réflexion, la recherche et l'innovation dans l'accompagnement et la prise en charge du handicap au sein des services et établissements dont elle a la charge, mais aussi auprès des autres acteurs départementaux.

④ S'inscrire dans les politiques sociales en contribuant à leur évolution, à leur adaptation et leur évaluation sur le terrain ; se positionner dans le tissu institutionnel départemental comme acteur à part entière ; maintenir et développer les compétences gestionnaires et politiques de l'association.

⑤ Maintenir et développer sa capacité militante au bénéfice de la personne handicapée, pour la représenter et défendre ses droits et intérêts, promouvoir son expression et sa participation à la vie quotidienne et sociale, son association aux décisions la concernant.

4 Schéma directeur ou programme 2016-2020 :

Quelles sont les actions susceptibles de satisfaire au mieux, dans le contexte de mutation du secteur médico-social des cinq prochaines années, les objectifs associatifs énoncés ?

❖ 1 Consolider et renforcer notre structure associative, et l'adapter aux enjeux actuels du secteur médico-social.

❖ 2 Participer aux instances locales, départementales et régionales, au titre de l'association ou des établissements : consolider et développer notre représentation à la MDPH, au CREAI, groupes de travail et commissions diverses.

❖ 3 Communiquer, Informer, Former, Sensibiliser autour des représentations du handicap dans la société, en constituant une structure de formation et d'animation de la réflexion autour des questions du handicap et des territoires.

❖ 4 Soutenir la dynamique de fonctionnement des établissements, la pertinence de leur action, et entretenir les conditions favorables à un renouvellement des projets ainsi que des générations de professionnels.

Travailler la créativité et l'inventivité dans les pratiques professionnelles au bénéfice des usagers, en s'inscrivant dans une démarche d'ouverture à l'égard des évolutions techniques et scientifiques.

❖ 5 Promouvoir ou créer de nouveaux projets et services sur le territoire en direction des populations handicapées.

❖ 6 Poursuivre l'intégration du projet Radio Bouton dans le projet associatif global, et assurer la pérennité de la station.

-disposer de locaux accessibles et permettant le développement du projet de la station.

-consolider l'équipe de permanents professionnels.